

UN·E AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

🎯 Le défi à relever ?

La Communauté de communes s'engage pour la petite enfance. Avec ses **3 crèches, 2 Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents**, elle propose des services pour répondre efficacement et équitablement aux besoins des familles : choix des modes de garde, accès à l'information et à des animations.

Au sein de la crèche de Meysse, vos missions principales seront les suivantes :

Accueil des enfants et des familles :

- Accueillir les enfants dans un souci de bienveillance et les accompagner lors des temps d'éveil, de repos, de repas et de soins
- Accueillir les familles au quotidien et les accompagner si besoin
- Respecter le rythme et les besoins de l'enfant
- Proposer des temps d'activités d'éveil adaptés à l'enfant
- Pratiquer les soins d'hygiène tout en respectant l'intimité de l'enfant
- Être attentif à l'état de santé de l'enfant au quotidien
- Effectuer les transmissions aux familles

Collaboration avec l'équipe au projet de la structure d'accueil :

- Assurer le relais d'information auprès de la directrice et de l'équipe
- Contribuer à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure
- Participer aux réunions d'équipe et aux Groupes d'Analyse de la Pratique

Participation aux tâches courantes dans l'établissement :

- Entretenir et désinfecter les espaces de vie et le matériel
- Aménager et sécuriser les espaces
- Mettre en œuvre des consignes de sécurité et d'hygiène.



Je postule !

Candidature avant le 09 novembre 2024

CV + lettre de motivation à M. Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
Courrier : 10 av. de la Résistance 07350 CRUAS
mail : recrutement@ardecherhonecoiron.fr

Découvrez notre territoire, ici !

👉 Ce poste est fait pour vous si :

- Vous êtes obligatoirement titulaire du diplôme d'État **Auxiliaire de puériculture**
- Vous êtes disponible immédiatement
- Vous avez de fortes capacités d'**adaptation**, et un **excellent sens relationnel**
- Vous aimez **travailler en équipe** et avez un esprit d'initiative



Vaccinations obligatoires à jour (diphtérie, tétanos, poliomyélite)



L'environnement de travail ?

RECRUTEMENT : Poste à pourvoir **dès que possible et jusqu'au 28 février 2025**

Accroissement temporaire d'activité (article L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique)

LIEU : Meysse

HORAIRES : 35h00 hebdomadaires

RÉMUNÉRATION :

- Rémunération statutaire selon le grade d'auxiliaire de puériculture
- Tickets restaurant d'une valeur de 7€, dont 4.20€ pris en charge par l'employeur

AVANTAGES :

- Forfait mobilité
- Politique de développement des compétences
- Action sociale (Culturelle, sportive, CNAS)
- Amicale du personnel



Le petit + apprécié :

Vous pratiquez le langage des signes avec les tout-petits